



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 décembre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet.

CE-2014-1497

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 5, 19 ET 26 NOVEMBRE 2014 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 5, 19 et 26 novembre 2014 ainsi que de la séance spéciale tenue le 18 novembre 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-1498

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 29 771,43 \$ À LA FIRME ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET DE MODERNISATION DES ASCENSEURS À LA PLACE-DES-PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-404 du 20 mars 2013, mandatait la firme Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) ltée pour un montant total de 287 750,08 \$ incluant les taxes pour la mise à niveau et la modernisation des ascenseurs à la Place-des-Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par les délégations de pouvoir numéros 119215, 119625 et 123998, autorisait des ajustements au contrat à la firme Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) ltée pour des travaux supplémentaires pour un montant de 23 058,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Morin Consultant et associés, mandatée par la Ville pour la réalisation du devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 6 713,19 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux déjà entrepris;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 119215, 119625 et 123998 pour un montant de 23 058,24 \$ incluant les taxes;

- approuve l'ajustement au montant de 6 713,19 \$ incluant les taxes au contrat de la firme Ascenseurs Thyssenkrupp (Canada) ltée dans le cadre du projet de mise à niveau et de modernisation des ascenseurs à la Place-des-Pionniers, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 29 771,43 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 317 521,51 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13001-002-00886	6 055,49 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - Ascenseurs - Place-des-Pionniers
04-13493	291,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	365,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1499

SOUSSION 2014 SI 242 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - ATELIERS MUNICIPAUX - 100, RUE D'EDMONTON - RÉFECTION DE LA TOITURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design, 15, rue Connaught, Gatineau, Québec, J8Y 4C8, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réfection de la toiture aux ateliers municipaux du secteur de Hull, le tout pour un montant total de 45 875,03 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12012-037-00887	41 380,57 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Ateliers municipaux - Secteur de Hull - Réfection de toitures
04-13493	1 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 499,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1500

ACCEPTATION D'UN MONTANT ADDITIONNEL - OFFRE DE PRIX 2014 SI 051 - RÉPARATION DE TROIS SOUFLANTES - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-186 du 26 février 2014, octroyait un contrat à la firme Hibon inc. pour la réparation de trois soufflantes de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Masson-Angers pour un montant total de 33 193,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la réparation des soufflantes se fait successivement à raison d'une à la fois;

CONSIDÉRANT QU'UN montant additionnel est requis pour effectuer des réparations non observables avant le démantèlement et nécessaires au bon fonctionnement de la deuxième soufflante :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant additionnel de 3 678,44 \$ incluant les taxes dans le cadre du contrat pour la remise à neuf de la deuxième soufflante de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Masson-Angers, portant ainsi le montant total du contrat à 36 872,14 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41470-541-00884	3 318,06 \$	Usine de traitement des eaux usées - Secteur de Masson-Angers - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
04-13493	159,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	200,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1501

SOUSSION 2014 SP 199 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET D'APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Air Liquide Canada inc., 1250, boulevard René Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 5E6, pour la fourniture d'oxygène liquide ainsi que la fourniture et l'installation d'un système complet d'entreposage d'oxygène liquide, au montant total approximatif de 198 331,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 novembre 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de 60 mois, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour cinq périodes additionnelles d'une année.

Le prix unitaire soumis pour l'oxygène liquide sera révisé annuellement à partir du 1^{er} novembre de chaque année en fonction de l'indice des prix de vente de l'énergie électrique et l'indice des prix de transport.

Le prix de location du réservoir d'entreposage d'oxygène liquide et des équipements connexes sera ferme pour toute la durée du contrat. Toutefois, si la Ville prolonge le contrat pour cinq périodes additionnelles d'une année, le prix annuel pour la location sera révisé annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants de l'année 2015, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41215-636	Buckingham - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41215-516	Buckingham - Usine d'eau potable - Location long terme - Machinerie

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2016 à 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1502 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 AU MONTANT DE 143 422,65 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 NOVEMBRE 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 au montant de 143 422,65 \$ pour la période du 2 au 8 novembre 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1503 **SOUSSION 2014 SP 071 - ENTRETIEN DES DÉPÔTS À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT DE TROIS ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien des dépôts à neige des boulevards Gréber et Saint-René Est et de la rue Buteau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 16 septembre 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes.

La firme François Lacroix, 33, rue de Castillou, Gatineau, Québec, J8T 5S3, pour l'entretien des dépôts à neige des boulevards Gréber et Saint-René Est, selon les annexes 1 et 3, aux taux horaires apparaissant à sa soumission.

La firme Stéphan Lacroix, 112, chemin Major, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Québec, J0X 2X0, pour l'entretien du dépôt à neige de la rue Buteau, selon l'annexe 2, aux taux horaires apparaissant à sa soumission.

Les contrats seront d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année, les prix seront révisés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1504 **SOUSSION 2014 SP 261 - DÉPÔT À NEIGE DANS LES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT DE TROIS ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme François Lacroix, 33, rue de Castillou, Gatineau Québec, J8T 5S3, pour l'entretien des dépôts à neige des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, selon les taux horaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 novembre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour chacun des dépôts.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, et ce, à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31320-515 - Dépôts à neige, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1505 **SOUSSION - 2014 SP 270 - ACTIVITÉS - BAL DE NEIGE 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes :

Sections 1 et 2 :

Chamox, 2742, rue Dahlias, Sherbrooke, Québec, J1R 0C6, pour la location d'une mini-tyrolienne et d'une tyrolienne, au montant total approximatif de 31 445,22 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé les seules soumissions reçues et conformes pour ces sections.

Section 3 :

Canada Pédale Go-Karts, 58, rue Rémi, Cantley, Québec, J8V 2V6, pour la location des go-kart à pédales, au montant total approximatif de 4 024,13 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant de l'année 2015 :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511-513	35 469,35 \$	Bal de Neige - Location d'équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1506 **DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE ENTRE 21 H ET 7 H DU 26 DÉCEMBRE 2014 AU 20 JANVIER 2015 DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de produire de la neige au parc Jacques-Cartier entre le 26 décembre 2014 au 20 janvier 2015 dans le cadre de la 37^e édition de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE la production de neige se fera, entre autres, entre 21 h et 7 h, et qu'elle est plus bruyante que le permet le Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sonore devrait quand même être de faible intensité pour la population locale, malgré que celui-ci excède la norme de ce règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Sno Innovation inc. à déroger à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour la production de neige artificielle entre 21 h et 7 h du 26 décembre 2014 au 20 janvier 2015.

Adoptée

CE-2014-1507 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 D'UN MONTANT DE 348 722,81 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 NOVEMBRE 2014**

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 348 722,81 \$ pour la période du 13 au 19 novembre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1508 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-47 D'UN MONTANT DE 287 482,45 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2014**

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-47 d'un montant de 287 482,45 \$ pour la période du 20 au 26 novembre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1509 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - 436 594,18 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 - 3 124,37 \$ ET LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 44 - 1 971 969,05 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 42 et la liste des embauches numéro 44 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	436 594,18 \$	17 au 21 novembre 2014
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	3 124,37 \$	17 au 21 novembre 2014
Liste des embauches numéro 44	Embauche de personnel temporaire	1 971 969,05 \$	10 au 14 novembre 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1510 **RÉSILIATION DE CONTRAT - 2013 SP 062 - ACHAT DE CADRES, COUVERCLES, GRILLES ET GUIDEURS POUR LES PUISARDS ET REGARDS**

Abrogée par la résolution numéro CE-2015-321 du 2015-05-06

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-912 du 5 juin 2013, octroyait un contrat à la firme Distribution Brunet inc. pour la fourniture et la livraison de cadres, de couvercles, de grilles et de guideurs pour les puisards et regards pour tous les secteurs de la ville, et ce, pour une durée de trois ans, pour un montant approximatif de 918 276,58 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur est en défaut d'exécution pour non-respect des délais de livraison;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat, malgré les avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect du contrat par le fournisseur a causé des problèmes opérationnels à la Ville de Gatineau, des pertes de temps, ainsi que des retards dans l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Distribution Brunet inc. pour la fourniture et la livraison de cadres, de couvercles, de grilles et de guideurs pour les puisards et les regards pour tous les secteurs de la ville.

Adoptée

CE-2014-1511

SOUSSION - 2014 SP 101 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC, SAISONS 2014-2015 ET 2015-2016 - CONTRAT DE DEUX ANS

QUE ce comité autorise les divers services, entre autres, le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube pour le transport de la neige, des taux horaires pour le transport en vrac ainsi que la disponibilité, conformément aux soumissions reçues et suivant la liste d'appel annexée faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le contrat sera en vigueur à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 octobre 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour l'année 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1512

SOUSSION 2014 SI 267 - NUMÉRISATION DE PLANS - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SIGEDOC division du Groupe TACT, 9855, rue Meilleur, bureau 1000, Montréal, Québec, H3L 3J6, pour la numérisation de plans provenant de divers services municipaux, au coût unitaire par pied carré numérisé de 0,15 \$ taxes non incluses inscrit à la formule de soumission, jusqu'à concurrence d'un montant total de 70 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 novembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14300-439-00885	63 141,98 \$	Gestion documentaire - Autres services techniques
04-13493	3 044,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 813,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1513

TOPONYMIE - CHANGEMENT DE NOMS - COMPLEXE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE BUCKINGHAM ET PARC DU COMPLEXE-COMMUNAUTAIRE-ET-CULTUREL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE les recherches pour trouver une résolution du conseil municipal de l'ex-Ville de Buckingham désignant le Complexe communautaire et culturel de Buckingham ainsi que le parc du Complexe-Communautaire-et-Culturel n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe communautaire et culturel de Buckingham est le seul centre communautaire sur le territoire de la ville ne possédant pas le générique « Centre communautaire » dans sa désignation;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe communautaire et culturel de Buckingham loge des salles communautaires, la bibliothèque Bernard-Lonergan et des bureaux d'employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau et des citoyens du secteur de Buckingham d'uniformiser le générique des édifices municipaux et plus spécifiquement celui des centres communautaires;

CONSIDÉRANT QU'en modifiant le nom du Complexe communautaire et culturel de Buckingham, la Ville de Gatineau se doit de modifier le nom du parc du Complexe-Communautaire-et-Culturel adjacent audit complexe;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'attribution d'un nom à un parc et à ses composantes rédigées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés le 23 mars 2006 stipulent que « Généralement, le nom attribué à un parc de voisinage est celui de la voie de communication sur laquelle son accès principal est situé »;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le centre de services de Buckingham recommandent de remplacer le nom du Complexe communautaire et culturel de Buckingham pour le centre communautaire de Buckingham ainsi que le nom du parc du Complexe-Communautaire-et-Culturel pour le nom du parc Joseph, et ce, en conformité avec les règles d'attribution d'un nom à un parc et à ses composantes rédigées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés le 23 mars 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le changement de désignation du nom du Complexe communautaire et culturel de Buckingham pour le Centre communautaire de Buckingham et celui du parc du Complexe-Communautaire-et-Culturel pour le nom du parc Joseph, et ce, en conformité avec les règles d'attribution d'un nom à un parc et à ses composantes rédigées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés le 23 mars 2006.

Adoptée

CE-2014-1514

MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL - LOT 4 245 876 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 455, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Corporation municipale de la Ville de Gatineau a été cédée par Properinvest Canada Ltd et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 4 août 1989 sous le numéro 405 152;

CONSIDÉRANT QUE le fonds servant décrit à cette servitude a fait l'objet de différentes opérations cadastrales et est dorénavant désigné comme étant le lot 4 425 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de l'immeuble entend y ériger un centre d'affaires et désire modifier l'assiette de cette servitude afin de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de cet immeuble propose de modifier l'assiette de la servitude afin que celle-ci affecte dorénavant la parcelle démontrée au plan de Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7325 de ses minutes du 19 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès des services municipaux concernés, il appert qu'une telle modification de servitude permettrait à la Ville de continuer à entretenir la conduite d'égout pluvial sans subir de préjudice;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette modification de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification de l'assiette de la servitude d'égout pluvial publiée au bureau de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 405 152 comme identifié au plan préparé par monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7325 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-1515

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - SURPLOMB DES CORNICHES - 78 ET 82, RUE DE L'AUBERGE - LOTS 4 356 867 ET 4 356 868 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE deux bâtisses résidentielles ayant les adresses civiles 78 et 82, rue de l'Auberge sont également connues comme étant les lots 4 356 867 et 4 356 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces deux immeubles sont ou seront affectés incessamment d'une servitude de drainage en faveur de la Ville de Gatineau, laquelle assiette de servitude est située le long de la ligne de division entre ces lots;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la corniche de ces deux bâtisses surplombe l'assiette de la servitude de drainage projetée d'une profondeur de 0,15 centimètre à 0,25 centimètre par une longueur entre 0,36 centimètre et 1,67 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de ces immeubles a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande visant la régularisation des empiètements par tolérance, comme démontré au plan de monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7111 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert que la régularisation et la tolérance de tels empiètements dans l'assiette de la servitude projetée n'auraient pas pour conséquence d'entraver les infrastructures et le domaine public;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette tolérance d'empiètement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une servitude de tolérance d'empiètement quant au surplomb des corniches des bâtisses situées aux 78 et 82, rue de l'Auberge dans la servitude de drainage projetée le tout comme identifié au plan préparé par monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7111 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-1516

SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL - CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU - DONS DE NOËL 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour les dons de Noël 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1517

SUBVENTION DE 350 \$ - BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE - ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Bibliothèque itinérante, à l'attention de madame Natacha Lefebvre, 180, rue Amherst, Gatineau, Québec, J8Y 2X4, à titre de subvention dans le cadre du projet d'une bibliothèques itinérante à l'école Saint-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	350 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1518 **SUBVENTION DE 500 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU 23, RUE SAINT-PIERRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de madame Mylène Berger, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'activité de Noël 2014 et les activités 2015 de l'Association des locataires du 23, rue Saint-Pierre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1519 **SUBVENTION DE 800 \$ - S.P.C.A. DE L'OUTAOUAIS - 30^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à la S.P.C.A. de l'Outaouais, 132, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G5, à titre de subvention pour le 30^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79942-972	300 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1520 **RÉDUCTION DE LOCATION POUR LA MAISON DU CITOYEN - SALON DES ENTREPRISES DE GATINEAU 2015**

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde la gratuité des salles de la Maison du citoyen nécessaires à la tenue du Salon des entreprises de Gatineau du 15 au 18 janvier 2015 tout en indiquant au promoteur que la politique de location de salles s'appliquera intégralement dès 2016 et pour toutes les éditions subséquentes.

La valeur de cette réduction est d'une somme de 18 780 \$.

Adoptée

CE-2014-1521

SOUSSION 2014 SP 039 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN 70 - SECTEUR DE LA RUE PAPINEAU, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour les travaux de réfection des services municipaux du bassin 70, secteur de la rue Papineau, phase 3, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 801 222,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 avril 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30748-006-00888	658 000,00 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin 70 - Rue Papineau - Aqueduc
06-30748-007-00889	658 000,00 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin 70 - Rue Papineau - Égouts
06-30747-013-00890	601 781,92 \$	Travaux de réfection du réseau routier dans le secteur de Hull - Rues Papineau et Kent - Bassin 70, phase 2
18-14002-009-00891	609 000,00 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Bassin 70 - Rues Papineau et kent
04-13493	121 818,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	152 621,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1522

SOUSSION 2014 SP 231 - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX D'EAU AUX PARCS LAVICTOIRE ET RAYMOND-MADORE

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux aux parcs Lavictoire et Raymond-Madore, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 12 novembre 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Parc Lavictoire :

À la firme Exel Contractant inc., 569, boulevard Saint-Joseph, suite 202, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, au montant total de 268 184,93 \$ incluant les taxes;

Parc Raymond-Madore :

À la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), C. P. 40, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, au montant total de 215 434,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-023-00892	194 327,93 \$	Plan quadrillé d'investissements du parc Raymond-Madore - Jeux d'eau
18-14017-031-00893	241 910,38 \$	Plan quadrillé d'investissements du parc Lavictoire - Jeux d'eau
04-13493	21 031,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 349,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1523

AUTORISER L'AJUSTEMENT D'HEURES DE LA SOUMISSION 2013 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1157 du 3 juillet 2013, adjugeait un contrat à la firme Morneau Shepell pour la prestation de services actuariels, sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour un montant total de 293 876,10 \$ taxes incluses, et ce, pour la période du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé comportait une banque de 960 heures, et ce, pour un montant total de 253 383,60 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat, le monde municipal vit une turbulence au niveau des régimes de retraite, et ce, autant du point de vue législatif qu'économique, expliquant ainsi qu'un nombre additionnel de 430 heures est nécessaire afin de répondre aux divers besoins prévus initialement dans le cadre de l'appel d'offres, représentant un montant supplémentaire de 116 182,24 \$ taxes incluses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les ajustements reliés aux heures additionnelles pour les services actuariels au montant de 116 182,24 \$ incluant les taxes, et ce, ce afin d'effectuer les travaux requis jusqu'au 2 juillet 2016, portant le coût total du contrat à 410 058,34 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-13310-411.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1524

RÉSILIATION - 2013 SP 358A - SERVICE D'ENTRETIEN DE TRAITEMENT DE L'EAU DE TOURS DE REFROIDISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-451 du 16 avril 2014, octroyait un contrat à la firme Philippe-André Boileau pour le service d'entretien de traitement de l'eau des tours de refroidissement au montant approximatif total de 96 464,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du contrat, les exigences du contrat ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat, malgré les nombreux avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Philippe-André Boileau pour le service d'entretien de traitement de l'eau de tours de refroidissement.

Adoptée

CE-2014-1525 **SOUSSION 2014 SI 105 - COMPTOIR D'ACCUEIL - GALERIE MONTCALM - MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour les travaux de remplacement du comptoir d'accueil à la Galerie Montcalm de la Maison du citoyen pour un montant total de 54 444,44 \$ incluant les taxes, le tout selon les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 novembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30652-004-00894	49 110,43 \$	Réfection de différents bâtiments - Boutiques promotionnelles
04-13493	2 367,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 966,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1526 **SOUSSION 2014 SI 238 - SERVICES PROFESSIONNELS - PHOTOGRAPHE - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Sylvain Marier, 139, rue de la Cédrière, Gatineau, Québec, J9H 6L4, pour la fourniture de services professionnels comme photographe officiel pour couvrir les besoins de la Ville en images photographiques pour l'année 2015, pour un montant total de 70 134,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 octobre 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION
02-19510-343	Communications - Films et photos

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1527 **SUBVENTION DE 100 \$ - HOCKEY FÉMININ OUTAOUAIS - SAISON 2014-2015 DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY (NIVEAU ATOME) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Hockey féminin Outaouais, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79101, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la saison de hockey 2014-2015 de l'équipe des Express, niveau atome compétitive.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	100 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1528 **SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - 40^E ANNIVERSAIRE DU TOURNOI DE HOCKEY ATOME OPTIMISTE - 23 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER 2015 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SYLVIE GONEAU ET JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ au Club optimiste de Touraine, 2310, rue Saint-Louis, C. P. 81024, Gatineau, Québec, J8T 8K1, à titre de subvention pour le 40^e anniversaire du tournoi de hockey atome optimiste du 23 janvier au 1^{er} février 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1529 **SUBVENTION DE 200 \$ - ENTRE DEUX ROUES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Entre deux roues, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	200 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1530 **SUBVENTION DE 425 \$ - POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ORGANISATION D'ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à la polyvalente Nicolas-Gatineau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour l'organisation d'activités de lutte contre le décrochage scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79946-972	250 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1531 **SUBVENTION DE 500 \$ - LA VOIX DE L'IMMIGRANT - POURSUITE DU PROJET DE LOI DEVANT ASSOULPIR LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES DES PERSONNES FORMÉES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de La Voix de l'immigrant, à l'attention de monsieur Henri Abena, 213-180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, à titre de subvention pour la poursuite du projet de loi devant assouplir les conditions de reconnaissance des acquis et compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1532 **SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION ASH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation ASH, 111, rue Champlain, Gatineau, Québec, J8X 3R1, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Louise Boudrias - du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1533

SUBVENTION DE 1 175 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - LEVÉE DE FONDS POUR LES CUISINES COLLECTIVES DE NOËL - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 175 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale, à l'attention de madame Josée Lavigne, coordonnatrice, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7, à titre de subvention pour la levée de fonds pour les cuisines collectives de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	150 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1534

SUBVENTION DE 1 600 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - 39^E ÉDITION DE LA FÊTE DES ROIS - 10 JANVIER 2015 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre d'Impératif français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la 39^e édition de la Fête des Rois qui aura lieu le 10 janvier 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	500 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	900 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1535

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROBERT ROUSSON À TITRE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION RÉSIDENIELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour une période prévue du 2 février au 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Robert Rousson à titre d'évaluateur I à la Division résidentielle du Service d'évaluation pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2014.

Le salaire de monsieur Robert Rousson sera celui de la classe 10, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15120-132 - Confection du rôle d'évaluation - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1536

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MADAME MYCHELLE VAIVE À TITRE DE RESPONSABLE, PARCS, PLEIN AIR ET INSTALLATIONS SPORTIVES - DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, Parcs, plein air et installations sportives à la Division des installations sportives et récréatives pour une période prévue du 15 septembre 2014 au 1^{er} juillet 2015.

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Mychelle Vaive à titre de responsable, Parcs, plein air et installations sportives à la Division des installations sportives et récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la période du 15 septembre 2014 au 1^{er} juillet 2015.

Le salaire de madame Mychelle Vaive sera celui de la classe 4, échelon 5 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1537

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION DU RÉGIME D'ASSURANCE DES POLICIERS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime des policiers et des policiers retraités à compter du 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2011-1702 du 2 novembre 2011, a accepté les conditions de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aon Hewitt a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective des policiers et des policiers retraités à compter du 1^{er} janvier 2015 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 13 novembre 2014 de la firme Aon Hewitt, dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1538

MANDAT POUR SERVICES D'ACTUARIAT - MORNEAU SHEPELL - LOI RELATIVE À LA SANTÉ FINANCIÈRE ET À LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Loi relative à la santé financière et à la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, un processus judiciaire est prévu afin d'en arriver à une entente finale et obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels d'actuarial seront nécessaires afin de bien comprendre et d'interpréter les différents enjeux associés aux négociations et ultimement aux représentations devant une instance exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 alinéa 4 b) prévoit qu'il est possible d'octroyer un contrat à un professionnel sans avoir à procéder par appel d'offres lorsqu'il s'agit d'honoraires encourus dans le cadre d'un processus judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'actuariat Morneau Shepell a accompagné la Ville de Gatineau dans le cadre des différentes représentations relatives au projet de loi 3 sur les régimes de retraite et que cette même firme, à la suite de différents processus d'appel d'offres, agit comme actuaire pour la Ville de Gatineau depuis septembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme Morneau Shepell afin d'accompagner la Ville de Gatineau dans le cadre des négociations et des représentations prévues au niveau du processus relatif à la Loi relative à la santé financière et à la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Le présent mandat sera en vigueur à partir de l'avis d'adoption de la Loi par l'Assemblée nationale du Québec et se terminera à la date de terminaison du processus d'arbitrage prévu dans le cadre de La loi.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-16100-411 - Ressources humaines - Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1539

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER DE GRIEF BLC-2010-117

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier de grief BLC-2010-117 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties ne sont pas parvenues à une entente et que l'arbitre a été ressaisi du dossier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier de grief BLC-2010-117 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1540 **ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER DE GRIEF BLC-2013-53**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier de grief BLC-2013-53 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les représentations devant l'arbitre ont été faites et sont maintenant terminées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier de grief BLC-2013-53 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1541 **SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103927**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension disciplinaire et sept jours sans solde de l'employé 103927.

Cette recommandation tient compte du fait que l'employé est affecté à un horaire de travail de douze heures (84 heures), ce qui équivaut à une suspension sans solde de dix jours (80 heures) pour un employé affecté à un horaire de travail de huit heures.

Adoptée

CE-2014-1542 **CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LES SERVICES JURIDIQUES À LA FIRME GREENSPOON BELLEMARE, S.E.N.C.R.L. POUR CONSULTATION DANS LE DOSSIER DE DECAREL**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 100A, la Ville de Gatineau octroyait, le 11 mars 2008, le contrat de conception-construction du centre sportif à Decarel inc. pour 46 489 554 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2010, le centre sportif était livré à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT le défaut de Decarel inc. de livrer le centre sportif dans les délais prévus au contrat de conception-construction, la présence de nombreuses déficiences, changements non autorisés ou éléments sous garantie restant à corriger et/ou à compenser à la suite de la réception provisoire du centre sportif;

CONSIDÉRANT le défaut de Decarel inc. de livrer un centre sportif libre de toutes hypothèques légales de construction, le défaut de Axa Assurances inc. de respecter les termes du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour gages, matériaux et services qu'il a conclu au bénéfice de la Ville dans le cadre du projet de conception-construction du centre sportif;

CONSIDÉRANT les recours devant les tribunaux entrepris par Decarel inc. et par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les importants enjeux financiers de ce dossier, les Services juridiques ont requis des services professionnels à la firme Greenspoon Bellemare, S.E.N.C.R.L., antérieurement Greenspoon Perreault, S.E.N.C.R.L., avocats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville confirme le mandat accordé à la firme Greenspoon Bellemare, S.E.N.C.R.L., antérieurement Greenspoon Perreault, S.E.N.C.R.L. pour l'obtention de services professionnels.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif